



Plan Local d'Urbanisme de Reméring-Les-Puttelange



Diagnostic : milieu naturel

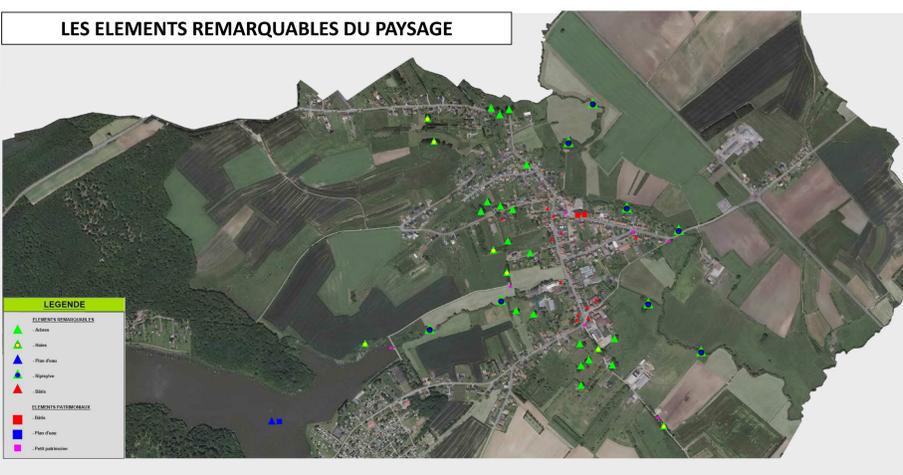


REMERING-LES-PUTTELANGE se situe au cœur d'un plateau vallonné dans un secteur en grande partie rural où l'économie agricole tient encore une part importante. C'est donc un paysage de prés, de champs et de forêts qui composent l'environnement de la commune.

Ce paysage est traversé par une vallée principale où s'écoule le ruisseau du Rohrwiese qui prend sa source dans la forêt de Pfaffenbusch. Ce ruisseau a été transformé dans les années trente en un étang réservoir « l'Étang des Marais » : pièce maîtresse d'un des ouvrages de défense de la ligne Maginot. Ce plan d'eau de 56 hectares a suscité dans les années soixante des activités nouvelles comme le tourisme et la pêche.

Le ruisseau du Mutterbach serpente également à travers le territoire communal marquant de sa présence la localité par son cordon de ripisylve l'accompagnant. Le Mutterbach délimite également les parties bâties de la commune et son cordon végétal participe à l'intégration paysagère des constructions du village.

Le relief vallonné permet, en plusieurs points de vue répartis au sein de la commune, d'apprécier la qualité du paysage communal. Le clocher de l'Église reste le point d'appel et de repère, de la localité. Les ensembles forestiers se répartissent à l'Ouest du territoire communal et constituent le cadre de fond de l'Étang des Marais.



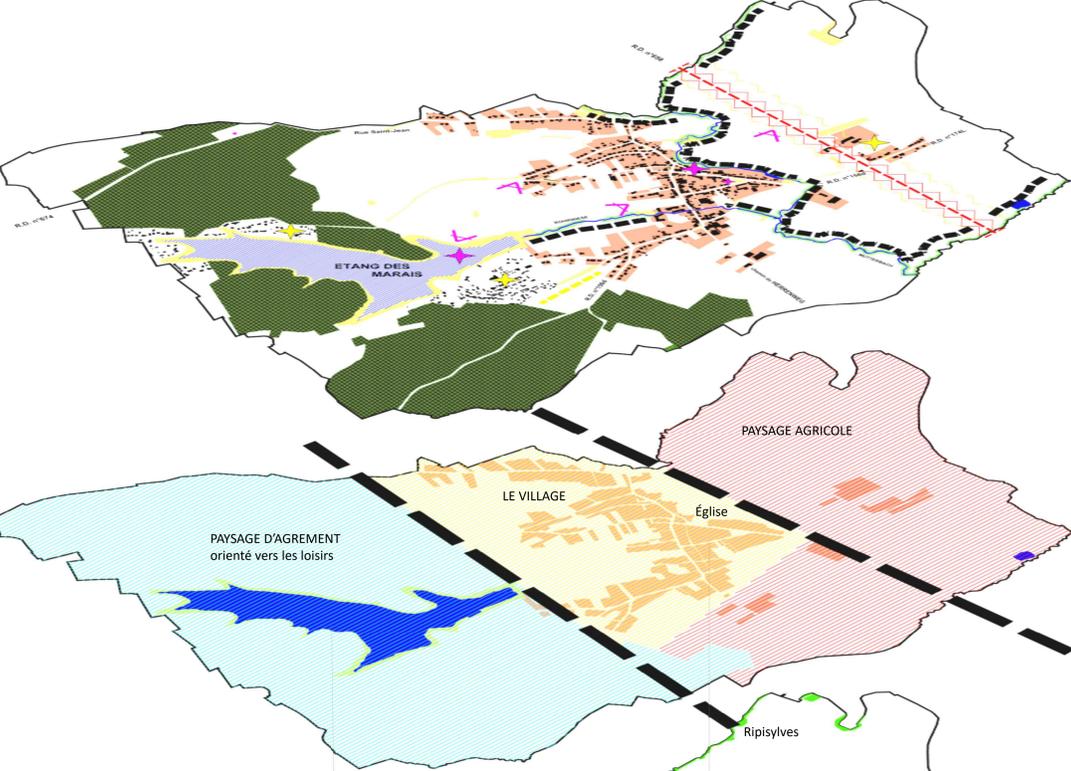
Les **arbres remarquables** agrémentent les espaces publics, soulignent les routes et chemins, participent à l'intégration des constructions, marquent les saisons par l'évolution de leur feuillage, contribuent aux ambiances de qualité de la localité. Ces arbres se localisent à la fois sur des terrains publics et des terrains publics et doivent être protégés.

LES PERCEPTIONS DU PAYSAGE

Le paysage de la commune se caractérise à la fois par la présence d'un site de « carte postale » : l'étang et son environnement, mais aussi est surtout par un paysage plus discret ou encore plus « banal » qui doit être absolument protégé.

Le paysage de REMERING-LES-PUTTELANGE n'est pas figé. Il évolue en fonction des saisons, des projets d'aménagement, de l'évolution de la végétation, de l'eau, des sols, des activités humaines.

Le paysage agricole de la commune se caractérise par de larges étendues de champs de blé et d'orges (+ de 228 ha soit environ 46 % du territoire), suivies de prairies (+ de 184 ha soit environ 37 % du territoire) et enfin, 17% de la surface sont consacrés aux cultures de maïs et colza. La production végétale précise l'activité principale céréalière de l'agriculture sur la commune. Les élevages de productions laitières et de viandes occupent une partie des prairies.



L'identité du village se caractérise d'une part, par sa forme urbaine et d'autre part, par ses nombreux arbres remarquables qui dessinent les volumes et les ambiances à l'intérieur de ce paysage aux douces ondulations de prairies et de champs cultivés.

Ces arbres remarquables soulignent les lignes de crêtes, ponctuent tels des éléments de repères les vues de qualité, agrémentent les fonds de vallée et marquent de leur présence l'identité de la commune. En isolé ou en bouquet, les arbres jouent un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie de la commune. L'espèce dominante rencontrée est le Quercus robur (chêne pédonculé).



LES ENTITES PAYSAGERES

Le paysage de REMERING-LES-PUTTELANGE participe à la définition de l'unité paysagère du « pays des lacs et des étangs Maginot » par l'alternance harmonieuse des espaces agricoles, forestiers soulignés de plans d'eau de tailles et formes variées.

Trois entités paysagères caractérisent le paysage du territoire communal :

- ❖ Le paysage de champs cultivés et de prairies s'étendant à l'Est de la R.D. n°656,
- ❖ Le paysage de l'agglomération villageoise caractérisé par les ensembles bâtis du centre village et des extensions pavillonnaires qui sont accompagnés de jardins et de vergers. Ce tissu bâti s'insère entre les doux vallonnements du relief et les méandres des ruisseaux,
- ❖ Le paysage « d'agrément », tourné vers les loisirs, marqué par la présence de l'étang, les cultures et prairies attenantes et les massifs forestiers constituant le décor de fond.

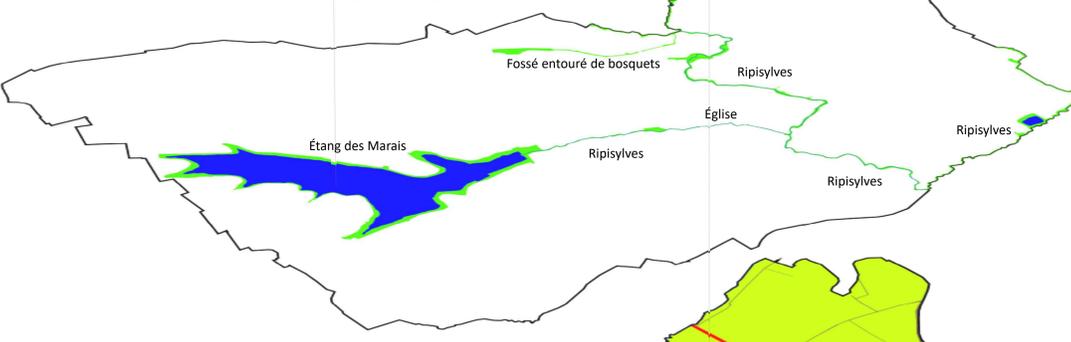
LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Véritable réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire pour les espèces animales et végétales. Ces réseaux permettent à l'ensemble des espèces présentes de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... assurer leur survie.

Ces espaces doivent être connus, protégés et respectés par l'ensemble de la population.

Les composantes de la Trame verte et bleue de la commune sont identifiées sur la carte spécifique jointe au rapport de présentation du PLU. Sont identifiés les forêts, les bosquets, les haies, la ripisylve, les cours d'eau, les vergers, qui sont autant d'éléments constitutifs des corridors écologiques. En plus de leur valeur écologique, ces éléments remarquables présentent une qualité paysagère et de bien-être pour la population.



LES MILIEUX HUMIDES



Qui est chargé d'entretenir les cours d'eau ?

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau non-domainial (qui n'appartient pas à l'Etat), est propriétaire de la moitié du lit, voire de la totalité s'il est propriétaire des deux rives. Des droits s'exercent donc, comme le droit à l'usage de l'eau et le droit de pêche. En contrepartie, il est tenu d'entretenir la rivière.

En cas de défaillance et dans l'intérêt général, la loi permet la prise en charge, la loi permet la prise en charge des travaux de restauration par les structures intercommunales. La collectivité se substitue ainsi aux riverains pour réaliser l'entretien. Elle s'appuie sur les compétences d'un maître d'œuvre.

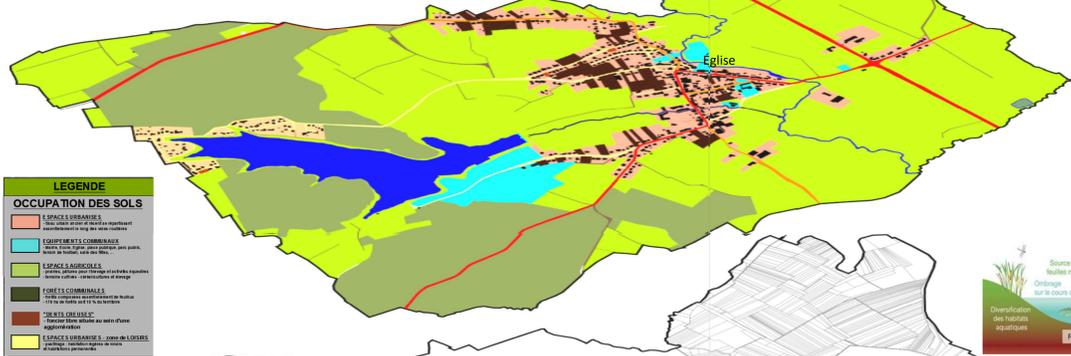


La trame bleue se compose de :

- * l'étang des Marais, ZNIEFF de type 1, 32 espèces animales et végétales déterminantes.
- * l'étang du Welschhof, situé sur le ban communal de Puttelange, mais dont la biodiversité bénéficie aussi à la qualité du territoire communal.
- * des ruisseaux du Mutterbach, du Muehlgraben et du Moderbach traversant et bordant le ban communal,
- * des réseaux de fossés abritant une biodiversité riche.

La trame verte se compose :

- * des forêts communales,
- * des ripisylves accompagnant les ruisseaux,
- * les réseaux de haies et les arbres isolés de valeur patrimoniale,
- * les prairies sèches et humides se répartissant sur le territoire communal dont la ZNIEFF de type 1 « prairies de Grundviller »,
- * la ceinture d'anciens vergers entourant les ensembles bâtis. Néanmoins, cette ceinture arborée tend à disparaître en l'absence d'intérêt humain et d'un renouvellement d'arbres fruitiers.



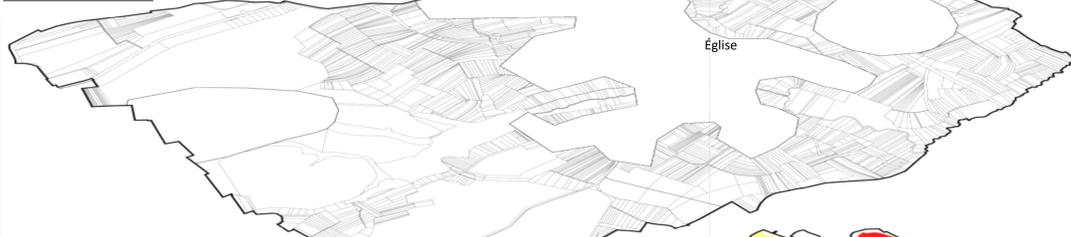
LE FONCIER DE L'ESPACE NATUREL ET AGRICOLE

Aujourd'hui, plus de 70% du territoire de la commune dispose d'un système parcellaire laniéré.

Les parcelles de ce système se caractérisent par des formes rectangulaires de formes relativement homogènes constituées de parcelles longues et étroites.

Ce système parcellaire laniéré présente des parcelles en lanières non déformées, désaxées et en éventail qui est adapté à une mécanisation des pratiques culturales. La géométrie du parcellaire laniéré diffère selon les pentes des terrains, les limites naturelles et les limites urbaines.

Ce système laniéré accueille les habitations construites lors des extensions urbaines de la commune : rue Saint-Jean, rue de Hilsprich, rue de l'Étang. Une particularité foncière et à noter. Il s'agit d'un système parcellaire dit trapu désaxé qui correspond aux traces laissées par la seconde guerre mondiale. Ce parcellaire suit les réseaux de défense mis en place par l'armée (réseaux de barbelés et défenses antichars).



L'OCCUPATION DES SOLS

- L'occupation du sol de la commune se caractérise par :
- des ensembles de forêts composés essentiellement de feuillus : hêtres, chênes, charmes, ...
 - des prairies et cultures à vocation agricole,
 - un étang de pêche et de loisirs,
 - des réseaux de haies, bosquets et arbres isolés,
 - des ruisseaux et fossés accompagnés de ripisylves,
 - un ensemble bâti composé d'un habitat de type maisons, fermes, petites-moyennes entreprises accompagné de leurs jardins et vergers,
 - un réseau d'infrastructures maillant le territoire communal.



LE RELIEF

Le relief observé à REMERING-LES-PUTTELANGE présente une amplitude de 36 m avec un minimum de 219 m NGF observé au niveau de l'étang des Marais s'étendant à l'ouest du territoire.

L'altitude augmente progressivement des creux de vallons s'étalant des bords de l'étang et atteint son maximum de 263 m NGF au niveau des lieux dits WOLFSKUHL et SEWERWEG.

La mairie se trouve à environ 230 m NGF d'altitude.

On peut caractériser le relief général de la commune comme une succession de vallons de faibles hauteurs aux longues lignes douces ondulantes. On constate que le développement de l'agglomération s'est fait progressivement sur les lignes de crêtes de part et d'autres des principaux chemins et voies de la localité.

